

La Lettre de l'**UCR** **FO**



**Les retraités menacés
à plus d'un titre !**

17 novembre 2020
**Journée nationale de
mobilisation des retraités**

**Reconfinement
Covid-19, état d'urgence**
■ pages 6/7

**Sécurité sociale
Rappel historique,
projet de loi
de financement 2021**
■ pages 8/9

**Comité exécutif de l'UCR-FO
les 15 et 16 octobre 2020**
■ pages 10/13



Sommaire

FO lanceur d'alerte
=> page 4

Trop perçu de CSG, l'UCR-FO intervient avec succès
=> page 5

- Reconfinement, interview
- Covid-19, lourd tribu payé par les retraités
- État d'urgence

=> pages 6/7

Sécurité sociale

- Petit rappel historique
- Projet de loi de financement pour 2021
- À nouveau les retraités menacés

=> pages 8/9

Comité exécutif de l'UCR-FO, 15 et 16 octobre 2020
=> pages 10 à 13

L'UCR-FO n'oublie pas ses militants disparus
=> page 14

17 novembre: journée nationale de mobilisation des retraités
=> page 15

EN BREF

- **Plafond de la Sécurité sociale** (au 1^{er} janvier 2020) : 3 428 €/mois
- **Retraite complémentaire** valeur annuelle du point (1.10.2019) AGIRC-ARRCO : 1,2714 €
- **IRCANTEC** (1.01.2020) : 0,48511 €
- **SMIC brut** (au 1.01.2020) 10,15 €/heure
- **Indice des prix (INSEE)** en octobre 2020 (base 100 en 2015) 104,51 (tous ménages, avec tabac), soit 0% de variation sur un an
- **Indice de référence des loyers** au 1^{er} trimestre 2020 : 130,57, soit une hausse de 0,92% sur un an

RETRAITES

- **Régime général de Sécurité sociale, régimes alignés et fonction publique**
Revalorisation au 1^{er} janvier 2020 : + 0,3% pour les pensions supérieures à 2 000 €/mois ; + 1% pour les pensions inférieures à 2 000 €/mois.
En raison du confinement, la révision de la revalorisation pour les pensions entre 2 000 € et 2 014 €, prévue au 1^{er} avril, a finalement été faite le 1^{er} octobre 2020.

- **Régime général**
Minimum contributif (carrière complète) : 642,93 €/mois
Minimum contributif majoré (carrière complète) : 702,54 €/mois
Maximum de pension (théorique) : 1 714 €/mois

Compléments

- majoration pour tierce personne : 1 121,92 €/mois
- majoration pour conjoint à charge. Elle n'est plus attribuée à compter du 1.01.2011. Le paiement est poursuivi pour les bénéficiaires au 31.12.2010 : 50,81 €/mois (plafond de ressources du conjoint : 9 808,60 €/an)
- majoration pour enfant à charge : 98,33 €/mois

Pension de réversion

- Dans le privé, montant : 54 % de la pension du défunt
- minimum de pension : 289,87 €/mois. Ce montant peut être réduit pour tenir compte de la durée d'assurance
- montant maximum : 925,56 €/mois
- plafond de ressources : 21 112 € par an pour une personne seule ; 33 779,20 € par an pour un ménage
- Dans la fonction publique, montant : 50% de la pension du défunt (pas de conditions d'âge ni de conditions de ressources)

ASPAS

Allocation de solidarité aux personnes âgées

- Plafond de ressources : personne seule : 10 838,40 €/an, ménage : 16 826,44 €/an
 - Montant : 903,20 €/mois (personne seule), 1 402,22 €/mois (deux allocataires)
- Allocations récupérables après le décès du bénéficiaire sur la fraction de l'actif net successoral qui excède 39 000 € (depuis le 1.01.2002). Limite annuelle de récupération des sommes versées pour l'ASPAS : 7 324,82 € (personne seule), 9 799,48 € (couple d'allocataires).

PENSION MILITAIRE D'INVALIDITE

Valeur du point d'indice : 14,57 € au 1.01.2019

APA

Allocation personnalisée pour personnes âgées, attribuée par le département

- **À domicile**, montant mensuel maximal du plan d'aide au 1^{er} janvier 2020 : GIR 1 : 1 742,23 € - GIR 2 : 1 399,04 € - GIR 3 : 1 010,86 € - GIR 4 : 674,28 €
Le montant versé est égal au montant de la fraction du plan d'aide que le bénéficiaire utilise diminué, le cas échéant, d'une participation à sa charge.
Ressources mensuelles / participation :
- inférieures ou égales à 813,40 €, aucune participation,
- de 813,40 € à 2 995,54 € : la participation varie progressivement de 0 à 90% du montant du plan d'aide,
- supérieures à 2 995,54 €, la participation est égale à 90% du plan d'aide.

- **En établissement**, l'APA est calculée à partir du tarif dépendance de l'établissement. La participation financière de l'intéressé dépend de ses revenus :
- Revenu inférieur à 2 479,40 €. Participation égale au montant mensuel du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6.
- Revenu compris entre 2 479,40 et 3 814,55 €. Participation égale au montant du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute, selon le niveau de revenu, de 0 à 80% du tarif dépendance de l'établissement pour le GIR du bénéficiaire.
- Revenu supérieur à 3 814,55 €. Participation égale au montant du tarif dépendance de l'établissement pour les GIR 5 et 6 auquel s'ajoute 80% du tarif dépendance de l'établissement pour le GIR du bénéficiaire.
- Somme minimale laissée : 95 €/mois à la personne âgée.

par Michel Beaugas, Secrétaire général de l'UCR-FO



Chers camarades,

AGENDA SOCIAL.

Le gouvernement de Jean Castex a fait parvenir de nouvelles échéances pour discuter des thèmes qu'il avait inscrits à l'ordre du jour de son «agenda social».

Celui-ci est composé de six blocs de discussions. Le premier, intitulé «Réponse à la crise», comprend le suivi du volet social du plan de relance, du plan jeune et de concertations autour des métiers en tension. Cette problématique a été inscrite à la demande insistante de FO.

Le deuxième bloc est consacré «aux nouveaux modes de travail et de reconnaissance des salariés», il comprend la négociation sur le télétravail et celle sur la santé au travail, deux négociations où notre confédération est très impliquée. Ce bloc comprend également le sujet du «partage de la valeur» avec le lancement d'une concertation. FO a fait connaître sa position : le premier partage de la valeur est l'augmentation des salaires.

Le troisième bloc porte sur «le suivi des réformes comprenant la restructuration des branches» (sujet qui vient d'être renvoyé aux calendes grecques notamment à notre demande), la réforme de l'assurance-chômage dont l'application vient d'être reportée au 1^{er} avril 2021 et dont nous revendiquons l'abandon, enfin le suivi de la réforme de la formation professionnelle dont les discussions sont renvoyées au mois de mars prochain.

«Les formes particulières d'emploi» constituent le quatrième bloc de concertations autour des travailleurs des plateformes, du travail détaché et des travailleurs dits de la deuxième ligne dont les travaux viennent de commencer le vendredi 6 novembre. La Confédération suivra avec une grande attention et vigilance l'avancement de cette discussion qui est prévue pour durer jusqu'à la fin de 2021, alors qu'il y a urgence de revaloriser, sous toutes les formes, l'ensemble de ces métiers, qu'ils soient du privé ou du public.

Les discussions du cinquième bloc tourneront autour du «travail des seniors puis des retraites», elles devraient commencer mi-novembre pour se terminer courant mai 2021. Nous n'avons eu, à ce jour, aucun contact sur le sujet avec le secrétaire d'état en charge de ce dossier...

Enfin, le dernier et sixième bloc sera consacré au «financement de la protection sociale», notamment de l'assurance-chômage et des retraites. Ces concertations devraient commencer, selon le nouvel agenda, en avril 2021.

Vous pouvez être assurés que sur chaque sujet évoqué, la Confédération rappellera ses positions et propositions, et qu'elle continuera de demander l'abandon des «réformes» de l'assurance-chômage et des retraites.

Pensions de retraite

Non à une revalorisation
à plusieurs vitesses

Près de 5% des retraités gagnant un peu plus de 2 000 euros bruts ont vu, le 9 octobre dernier, leur pension revue à la hausse ou à la baisse. Pourquoi ?

Le 1^{er} janvier 2020, les pensions de base ont été revalorisées de façon différente en fonction des revenus. Ainsi, si votre retraite (de base et complémentaire) est inférieure à 2 000 euros bruts, vous avez profité d'une hausse de 1%. Au-delà, l'augmenta-

tion était de 0,3%. Voilà pour les grandes lignes. Mais il existe une petite subtilité qui nécessite aujourd'hui des ajustements liés à la création de taux intermédiaires de revalorisation. Ainsi, les retraités gagnant entre 2 000 et 2 008 euros devaient voir leur pension augmenter de 0,8%, contre une augmentation de 0,6% pour ceux entre 2 009 et 2 012 euros et de 0,4% pour ceux dont les pensions sont de 2 013 et 2 014 euros. Or cette revalorisation n'a pas pris effet dès

le 1^{er} janvier pour des raisons techniques. Elle a d'abord été programmée pour mai avant d'être repoussée... en octobre, à cause de la pandémie.

À titre d'exemple, un retraité gagnant 2 005 euros (retraite de base de 1 200 euros et retraite AGIRC-ARRCO de 805 euros) dont la pension a été revalorisée de 0,3% au 1^{er} janvier au lieu de 0,8% a donc bénéficié d'un rattrapage sur les sommes qu'il aurait dû percevoir pendant ces huit derniers mois, soit 48 euros.

À l'inverse, certains retraités ont vu leur retraite augmenter de 1% alors que leurs revenus dépassent légèrement 2 000 euros. Ils ont vu leur pension légèrement baisser en septembre, mais il n'y aura pas de demande de rattrapage sur les sommes perçues en trop depuis le début de l'année. ■

La Lettre de L'Union confédérale des retraités Force Ouvrière est le bulletin d'information officiel de l'UCR-FO

141, avenue du Maine 75680 Paris Cedex 14 • Tel.: 01 40 52 84 32 • Fax : 01 40 52 84 33

Retrouvez La Lettre sur <http://www.force-ouvriere.fr/confede/ucr>

Directeur de Publication : Yves Veyrier • Rédaction : Secteur de l'Emploi et des Retraites - UCR, Prévoyance sociale et UCR-FO
Commission paritaire n° : 0410 S 07294 • ISSN n° : 1147-9574 • Impression : Imaye Laval • Prix au numéro : 2,50 € - Abonnement : 10 €

par **Yves Veyrier***Secrétaire général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Président de l'UCR-FO***LA TENTATION D'Y REVENIR**

Samedi 14 novembre, le Sénat amendait le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 en adoptant un amendement visant à assurer l'équilibre des régimes de retraite dès 2030.

Il s'agirait à la fois de repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite jusqu'à 63 ans en 2025. Mais aussi d'accélérer l'allongement de la durée de cotisations pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965. La majorité sénatoriale a défendu l'idée de travailler plus longtemps pour atteindre l'équilibre des régimes de retraites de base en 2030 et décidait de relancer la conférence de financement sur l'équilibre et le financement des retraites, suspendue au printemps dernier en raison de l'épidémie de Covid-19.

S'il n'a a priori aucune chance d'être maintenu dans la suite du processus parlementaire – le texte doit encore repasser devant les députés et il n'est pour l'instant pas soutenu par le gouvernement, qui juge l'initiative prématurée – l'épisode est révélateur d'une tentation forte de remettre en débat la réforme des retraites et de légiférer rapidement pour durcir les conditions d'accès à une pension pleine et entière.

Le mois dernier, le COR présentait une note d'étape, demandée par le Premier ministre en août dernier pour évaluer la situation financière du système de retraites,

soulignant que celle-ci s'était dégradée, «la crise sanitaire et le confinement ayant provoqué une crise économique majeure, avec un impact immédiat et inédit sur l'équilibre financier de notre système de protection sociale».

Sans surprise, le COR montrait que la crise avait peu d'effets sur les dépenses, mais un fort impact sur les ressources, conduisant à un déficit des régimes de plus de 25 milliards d'euros en 2020.

Si la réforme visant à créer un régime universel reste pour le moment reportée, le gouvernement souhaite toujours traiter de l'équilibre financier du système actuel. La question est surtout celle du calendrier. Dans tous les cas Force Ouvrière ne laissera pas faire !

Depuis des mois, FO réaffirme sa détermination sur ce dossier et son opposition au retour de cette réforme ... Pour FO, l'heure n'est pas, et n'est plus, de remettre à l'ordre du jour le projet de réforme des retraites – source de tensions sociales majeures.

Une concertation doit démarrer fin novembre. Nous restons particulièrement vigilants et mobilisés pour défendre les droits et conquêtes sociales.

Protégez-vous !

Communiqué**FO lanceur d'alerte****La Direction de la Sécurité sociale (DSS) donne raison à l'Union fédérale des retraités (UFR)**

Des retraités de la Fédération FO Énergie et Mines ont attiré notre attention sur une diminution du montant brut de leur retraite sur le paiement de septembre 2020. L'explication donnée par la CNIEG avait de quoi surprendre ; en effet, nous avons appris que le 1/12^e du forfait Avantage en nature énergie (ANE) avait été ajouté au montant brut des pensions pour déterminer le taux de revalorisation des pensions. Avec cet ajout, environ 6 000 pensions ont dépassé le seuil de 2 000 euros bruts, donc la caisse a appliqué le taux de 0,3% de revalorisation (qui correspond à une pension supérieure à 2 000 euros bruts) conformément à la Loi de financement de la Sécurité sociale 2020 appliquée au 1^{er} janvier 2020. Ce changement de taux est donc à l'origine de la baisse des pensions. En relisant le texte de cette loi et après avoir été conforté de notre analyse par son juriste, FO Énergie et Mines a fait part de son désaccord sur cette modification du taux de revalorisation au Directeur de la CNIEG par un courrier daté du 17 septembre en sollicitant une réponse étayée et réglementaire. Nous venons d'apprendre, par l'intermédiaire de nos administrateurs qui ont siégé au CA de la CNIEG du 1^{er} octobre 2020,

que la Direction de la Sécurité sociale (DSS) donne raison à FO Énergie et Mines. Le taux de 1% de revalorisation des retraites s'applique bien aux montants bruts des pensions jusqu'à 2 000 euros. Les Avantages en nature énergie ne font pas partie du montant des pensions. Une confusion s'est produite lors du traitement national dont on ne peut taxer la CNIEG qui, rappelons-le, est reconnue, à juste titre, pour l'excellence de sa gestion, sans oublier nos collègues y travaillant très attachés au régime spécial de retraite des IEG. Un rappel de pension sera fait aux quelque 6 000 retraités concernés (nous n'avons pas le chiffre exact) certainement avec la pension de décembre. Pour information, le 1/12^e du forfait ANE est présent chaque mois sur notre feuille de pension pour y être assujéti au paiement des cotisations CSG et CRDS. Vous avez certainement remarqué également, sur la feuille de pension de mars pour la plupart d'entre nous, une baisse du montant de votre retraite qui est due à l'intégration de ce 1/12^e pour le calcul du prélèvement à la source. Les ANE sont considérés comme des revenus.

Paris, octobre 2020

Trop perçu de CSG

l'UCR-FO intervient avec succès

Suite à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, une erreur de calcul sur le paiement des pensions du régime général aurait pu avoir des conséquences fâcheuses pour plusieurs dizaines de milliers de retraités.

L'intervention de Force Ouvrière a porté ses fruits puisque le ministre délégué chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, a décidé d'annuler les créances lancées contre 200 000 retraités suite à une erreur de calcul du montant de la CSG.

L'UCR-FO avait sollicité le ministre en expliquant que si le droit à l'erreur existe dans les organismes publics, il doit jouer en faveur des assurés sociaux. ■



Paris, le 4 septembre 2020

Monsieur Olivier DUSSOPT
Ministre Délégué Chargé des Comptes Publics

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation de plusieurs milliers de retraités à la suite de la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus. La mise en place du P.A.S. a transformé les organismes de retraites en agence de recouvrement de l'impôt, en procédant au prélèvement de celui-ci sur le montant des pensions versées aux retraités. Force Ouvrière avait mis en garde les pouvoirs publics sur la confusion des genres introduite par la mise en place du P.A.S.

Il s'avère que le paiement des pensions du régime général a été affecté d'une erreur de calcul due aux taux de CSG applicables aux différentes catégories de retraités. La CNAV impute cela à une « application à tort de la mesure de lissage » ce qui a conduit à calculer des taux de CSG plus favorables :

- Application du taux de 3,8% au lieu de 6,6% ;
- Application du taux de 3,8% au lieu de 8,3% ;
- Application du taux de 6,6% au lieu du taux de 8,3%.

Selon nos informations, plusieurs dizaines de milliers de retraités sont concernés, certains pour des rappels substantiels de plusieurs centaines d'euros.

Monsieur le Ministre, l'UCR-FO demande que les créances lancées contre ces personnes retraitées soient annulées. S'il y a eu une erreur (et peu importe qu'elle provienne des services de la DGFiP ou de ceux de la CNAV), elle ne doit pas conduire à pénaliser les assurés. Puisque le droit à l'erreur est maintenant reconnu dans les rapports des citoyens comme des entreprises avec l'administration, vous conviendrez que la conclusion logique est de faire en sorte que les conséquences de cette erreur ne soient pas dommageables pour les citoyens. En particulier, lorsque ce sont les plus fragiles d'entre eux.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de l'attention, que vous porterez ...

Michel BEAUGAS
Secrétaire Général de l'UCR-FO

Communiqué

L'UCR-FO a appris avec satisfaction la décision du ministre délégué chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt, d'annuler les créances lancées contre 200 000 retraités suite à une erreur de calcul du montant de la CSG. L'UCR-FO avait sollicité le ministre en expliquant que si le droit à l'erreur existe dans les organismes publics, il doit jouer en

Décision Dussopt

faveur des assurés sociaux. Dans son courrier au ministre, l'UCR-FO avait souligné les risques entraînés par la transformation des organismes de Sécurité sociale en agents du fisc.

Paris, le 18 septembre 2020

Le reconfinement est le résultat d'une « crise de la capacité de nos hôpitaux » et d'une « stratégie de tests défailante »

Vous lirez ci-dessous les extraits de l'interview d'un médecin urgentiste, Gérard Kierzek, parue dans Figarovox du 29 octobre 2020, qui donne son point de vue sur la gestion de la crise par nos gouvernants. À méditer...



INTERVIEW DE GÉRARD KIERZEK, MÉDECIN URGENTISTE

Figarovox - « Notre stratégie était de maîtriser la circulation du virus en nous appuyant sur nos capacités pour tester, alerter, protéger », a déclaré Emmanuel Macron, ajoutant : « Nous avons fait tout notre possible ». Est-ce votre avis ?

Gérard Kierzek - Ces derniers mois ont été un échec, d'abord parce que nous n'avons pas redonné des moyens à l'hôpital. Les pays qui n'ont jamais confiné leur population (Corée du Sud, Japon...) ont un nombre de lits d'hôpitaux par habitant deux ou trois fois plus élevé que le nôtre. On ne peut pas occulter ce lien entre les capacités d'hospitalisation et la mortalité.

Ensuite, la stratégie de test est défailante. Le président a raison lorsqu'il dit que nous testons plus que nos voisins européens, mais on teste très mal : les labos sont engorgés et le résultat des tests arrive trop tard. Il faut une stratégie de tests préventifs « point of care », c'est-à-dire à proximité directe des gens, dans les entreprises, les facultés, les lieux publics... et des tests rapides. C'est le seul moyen de détecter les patients avant qu'ils ne contaminent d'autres personnes. La Corée du Sud et le Japon ont eu la bonne stratégie : ils ont mis en place des tests efficaces et rapides sur l'ensemble du territoire. Si l'on ne met pas en place cette stratégie à l'issue de ce nouveau confinement, nous n'aurons qu'à nous préparer à un troisième confinement. Ces tests existent, ils ne sont pas utilisés et nous courons après le virus.

On paie l'absence de réelle stratégie de dépistage : on a une stratégie de diagnostic, mais pas une stratégie préventive de dépistage.

Figarovox - Quelle est la différence ?

G. Kierzek - Le diagnostic consiste à identifier la pathologie

dont est atteinte une personne qui présente déjà les symptômes et qui a déjà eu le temps de contaminer tous ses proches : c'est trop tard ! Peu importe, à la limite, qu'un individu soit positif ou négatif dès lors qu'il a été en contact rapproché avec d'autres individus pendant plusieurs jours alors qu'il présentait déjà les symptômes. Ce qu'il faut, c'est dépister les individus positifs en amont, avec des tests préventifs réalisés sur des personnes non-symptomatiques avant qu'elles ne se rendent à l'université ou sur leur lieu de travail, voilà ce qui a du sens.

Figarovox - Emmanuel Macron a pourtant écarté un confinement ciblé des personnes les plus fragiles...

G. Kierzek - Non, pas en les confinant, mais en les ciblant avec une stratégie de dépistage massive, deux fois par semaine par exemple avec un test rapide et résultat immédiat. Dans un EHPAD, cela permettrait d'isoler un malade avant qu'il ne puisse contaminer l'ensemble de l'établissement. Idem dans les familles au sein desquelles vivent des personnes âgées. Les petits-enfants pourraient ainsi être testés avant d'aller rendre visite à leurs grands-parents, par exemple. Mais sans doute est-il trop tard à présent : seulement, nous aurions dû mettre en place cette stratégie lorsqu'il était temps. Ces tests existent et sont prêts en quantité suffisante (...). La prise en charge des patients et la stratégie de tests pourraient être conduites différemment. L'enjeu est maintenant d'organiser les six prochains mois pour réussir cette fois la sortie de confinement et ne pas faire des « stop and go » itératifs ; les tests rapides et les capacités hospitalières en sont les deux leviers essentiels pour redonner aussi de l'espoir à la population.

Covid-19

Le lourd tribut payé par les retraités

Les faits sont là :

92 % des cas de Covid-19 décédés sont âgés de 65 ans et plus.

Un autre constat terrible : plus d'un tiers des personnes décédées du coronavirus en France sont mortes au sein des EHPAD. Selon Santé Publique France, au pic de l'épidémie en

mars, le nombre de décès en EHPAD atteignait 200 par jour !

On peut donc légitimement se demander si le gouvernement a pris les décisions nécessaires qui s'imposaient en pareil

cas d'urgence sanitaire, conformément à la loi¹ : « Il est institué dans chaque département un plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels... »

Là encore la réalité est cruelle et la presse a relayé de multiples témoignages poignants de médecins, d'infirmières, de familles de résidents.

« Je suis marquée à vie » raconte Léa, infirmière dans un EHPAD en Alsace. Léa a

30 ans. En trois semaines, neuf résidents sont décédés du covid-19 dans l'établissement. Sans qu'elle ne puisse faire autre chose que leur tenir la main et les oxygéner. Aujourd'hui Léa témoigne de ce qu'est devenu son quotidien. Un enfer blanc...» (site internet de FR3, le 15 avril 2020²).

Dès lors, sur tout le territoire, les UDR-FO – avec leurs homologues départementaux du groupe des 9, lorsque c'était possible – ont multiplié les démarches d'alerte auprès des préfets, des ARS et des conseils départementaux pour les rappeler à leurs obligations.

«Monsieur le Préfet, il vous appartient pour éviter les dysfonctionnements observés de mettre en œuvre toutes les dispositions de ressources et de moyens pour accélérer l'approvisionnement en tests et matériel de protection des personnels, médecins, professionnels intervenants auprès des personnes âgées ou handicapées isolées et de leurs aidants et la sortie de traitements efficaces...» (lettre au préfet UDR-01 le 30 mars 2020). Mais la situation vécue était bien la pénurie généralisée de tests de dépistage, de matériels de prévention (masques, te-

nues de protection, gel hydro-alcoolique) s'ajoutant aux manques de personnels, de lits d'hospitalisation, d'équipements de réanimation.

Conséquences sans doute de cette incurie: la circulaire du ministère de la Santé du 19 mars, recommandant... de limiter fortement l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles. Conséquence ? À l'Assistance publique de Paris, le taux de réanimation des plus de 75 ans est passé de 19% le 21 mars à 7% au plus fort du pic de l'épidémie le 5 avril et, en quinze jours, de 9% à 2% pour les plus de 80 ans alors que le taux explosait chez les plus âgés³!

Le lendemain, lors d'une visioconférence de la Société française de médecine d'urgence, Marc Noizet, le chef des urgences du CHU de Mulhouse révèle à ses collègues: «Au-delà de 75 ans, avec ou sans comorbidité, on n'intube plus». Il le dit aussi clairement presque malgré lui. Un long silence emplit la visioconférence⁴.

Face à ce scandale, les UDR-FO ont réagi, à l'instar de l'Aude où les syndicats de retraités ont interpellé la préfète de la région Occitanie. «Nous voulons sa-

voir si les résidents des EHPAD ont tous eu accès à des soins délivrés à l'hôpital lorsqu'ils ont été atteints du Covid-19», précise Jacques Vieules, syndicaliste FO retraité à France info, «Si c'est avéré, cela irait à l'encontre du Code de la Sécurité sociale, selon lequel la protection contre le risque et les conséquences de la maladie est assurée à chacun, indépendamment de son âge et de son état de santé». «Oui, les retraités et personnes âgées ont été sacrifiés parce que l'hôpital public est démantelé année après année» (rapport d'activité de Didier Hotte au comité exécutif de l'UCR-FO). ■

¹Article L116-3 de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

²<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/temoignage-coronavirus-je-suis-marquee-vie-raconte-lea-infirmiere-ehpad-1815822.html?fb>

³Information du *Canard Enchaîné* du 24 avril 2020.

⁴Article publié dans le journal *Ouest France* du 22 mars 2020 titré: «Les choix dramatiques des urgentistes alsaciens».

Communiqué

État d'urgence : réaction FO

Attentive au suivi des mesures prises en matière économique et sociale en réponse aux conséquences de la crise sanitaire, à laquelle la réunion de ce jour, entre le gouvernement et les confédérations syndicales et organisations patronales, est consacrée, FO exprimera cependant sa protestation contre la décision du gouvernement de rétablir un état d'urgence selon les modalités contenues dans le projet de loi en cours d'examen au parlement.

Sans mésestimer la gravité de la situation sanitaire et l'urgence à y faire face, FO s'inquiète que le recours à l'état d'urgence devienne récurrent.

FO est préoccupée à ce sujet que la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'homme) ne soit pas systématiquement saisie a priori.

FO conteste plus particulièrement que la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, jusqu'au 16 février 2021, reprenne les dispositions autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances toute mesure permettant de rétablir la possibilité de déroger, de façon unilatérale de la part des employeurs, en matière de jours de repos, de durée du travail, de repos

hebdomadaire, de travail dominical.

FO rappelle qu'elle s'était déjà exprimée contre ces mesures figurant dans la loi du 23 mars dernier et dont on ne voit pas en quoi elles répondent à des impératifs sanitaires ! FO conteste en outre, comme elle l'avait déjà fait, que ces dispositions prévoient de s'affranchir de toute consultation obligatoire prévue légalement ou réglementairement, autrement dit en s'exonérant du respect de l'article L1 du code du travail.

FO rappelle que les cinq confédérations appelaient, dans la lettre conjointe adressée au Premier ministre, à ce que «le dialogue social se traduise par une écoute et une réponse effective de la part des pouvoirs publics et le respect de l'autonomie de la négociation collective» alors que «les dispositions sanitaires accrues, destinées à limiter la propagation du virus, se traduisent par des restrictions importantes, notamment en matière syndicale, en ce qu'elles limitent de fait l'exercice régulier du droit de réunion et de manifestation». FO attend que le gouvernement réponde aux différents points figurant dans la lettre des cinq confédérations.

Paris, le 26 octobre 2020

La Sécurité sociale, elle est à nous

Petit rappel historique

Le mouvement syndical a toujours combattu pour des droits en matière de maladie, de chômage... Sans ces droits, pour le salarié malade ou âgé, il n'y a que la misère, au mieux la charité.

Par exemple, le programme de la CGT de février 1921 revendique «Un système général d'assurances sociales couvrant tous les risques encourus par les salariés: accidents, maladie, chômage, invalidité, vieillesse, étant entendu que les organisations syndicales ouvrières seront admises à prendre part à la gestion de ce système.» Le secrétaire général de la CGT est alors Léon Jouhaux, il deviendra le secrétaire

général de la CGT-FO. Au sein du syndicat, Georges Buisson est chargé des assurances sociales. C'est lui qui, le 24 juillet 1945, a présenté à l'Assemblée consultative provisoire l'avant-projet très complet d'ordonnance sur l'organisation de la Sécurité sociale. En mars 1944, un plan incluant un système de Sécurité sociale avait été adopté par le Conseil national de la résistance.

L'article 1^{er} de cet avant-projet débute ainsi: «Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. L'organisation de la Sécurité sociale assure le service des prestations des législations des assurances sociales, de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, des

accidents du travail et maladies professionnelles et des allocations familiales...»

Ce qui fonde la Sécurité sociale :

- financement par des cotisations obligatoires et non par l'impôt,
- budget indépendant du budget de l'État,
- gestion par les salariés au travers de leurs syndicats et par les employeurs.

Le grand patronat et d'autres n'ont jamais accepté notre Sécurité sociale. Ils contestent les prétendues «charges patronales» qui sont du salaire différé. Ils dénoncent un monopole obstacle aux fonds de pensions, assurances privées...

Depuis 1945, des dispositions ont accru le pouvoir de l'État sur la Sécurité sociale, substitué de plus en plus l'impôt aux cotisations.

Les ennemis de la Sécurité sociale ont un programme que résume Denis Kessler, ancien vice-président du MEDEF: «Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance.»

Notre Sécurité sociale reste la principale conquête des salariés, on s'est battu pour la gagner et on se bat pour la garder. ■

Communiqué

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2021 : NI FINANCEMENT NI PROJET, UNE LOI PÉRENNISANT LES FRAGILITÉS

Ce mercredi 7 octobre, le conseil des Ministres a reçu le PLFSS pour 2021, après l'avis dans les caisses nationales.

Dans un contexte sanitaire exceptionnel, on aurait pu imaginer un PLFSS exceptionnel !

Toutefois, le caractère exceptionnel de ce PLFSS repose sur son absence de véritable financement. En effet, l'État réaffirme sa volonté de faire supporter à la Sécurité sociale l'essentiel des coûts issus de la crise sanitaire. Ses recettes sont affectées par le nécessaire dispositif d'activité partielle tandis que les dépenses liées à la crise sanitaire, ainsi que les ré-investissements indispensables dans l'hôpital public, sont à sa seule charge. Pour la nouvelle branche Autonomie, le PLFSS n'apporte rien de nouveau : il s'agit, soit d'une restructuration de dépenses réalisées auparavant par d'autres branches, soit de transferts de recettes qui étaient affectées pour d'autres choses !

FO revendique la création d'une cotisation spécifique pour l'autonomie assise sur l'ensemble des revenus, y compris financiers. C'est ainsi qu'apparaît désormais un déficit structurel de l'ordre de 17 milliards d'euros pour la branche maladie et de

8 milliards pour la branche vieillesse.

Pour FO, l'État doit cesser de puiser dans les caisses de la Sécurité sociale et assumer ses responsabilités en compensant totalement les mesures prises et les nouvelles missions imposées à la Sécurité sociale. De même, la logique de maîtrise comptable des dépenses se poursuit : en parallèle du «Ségur», le PLFSS impose 4,4 milliards d'euros d'économies supplémentaires à réaliser en 2021 sur l'ONDAM, soit encore des fermetures de lits, de services et un manque de personnels... Et il est à noter que le PLFSS est pratiquement muet sur la revalorisation – revendiquée par FO – des minimas sociaux, ce qui aggravera la situation des plus démunis. Outre le Ségur de la santé, FO souligne positivement la mise en œuvre d'un congé paternité qui doit encore être amélioré afin de répondre aux besoins de l'enfant et à l'égalité femme-homme.

Pour FO, il est impératif qu'un véritable débat s'ouvre sur le devenir de la Sécurité sociale, sa place, son rôle et son financement sur la base de ses valeurs fondatrices.

Paris, le 9 octobre 2020



À NOUVEAU, LES RETRAITÉS MENACÉS !

Le 17 septembre à 10 heures, le rapport Vachey a été présenté à la télévision par son auteur.

Il formulait des propositions quant au financement de la 5^e branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie, promulguée le 7 août.

On peut s'interroger sur la nécessité de créer une

branche spécialement dédiée aux questions de perte d'autonomie, qui peuvent toucher jeunes comme anciens, alors que la branche assurance-maladie actuelle est en charge des questions de santé. Handicapés et personnes âgées se retrouveraient ainsi mis à part alors qu'ils auraient toute leur place dans la branche maladie.

Qui va financer cette branche ?

Si on peut avoir des positions différentes sur l'utilité de cette «branche», une chose est sûre :

pour nous faire les poches,

M. Vachey ne manque pas d'idées ! Qu'on en juge.

- ✓ 1^{ère} mesure envisagée : augmenter (encore une fois !) la CSG de plus de 10%, pour la mettre au niveau de celle des actifs, soit 9,2%.
- ✓ 2^e mesure : baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10% serait ramené à 5% ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.
- ✓ 3^e mesure : ce serait une nouvelle «journée de solidarité» pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire. Un jour de congé en moins pour les actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la Contribution additionnelle de solidarité (CASA), soit le passage de

0,3% à 0,6% du prélèvement sur les pensions.

- ✓ 4^e mesure, comme si ce n'était pas suffisant : ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer une cotisation patronale dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 euros, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide jour.
- ✓ 5^e mesure : l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement pour les personnes âgées accueillies en établissement.
- ✓ Enfin, l'Aide personnalisée pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être revue en fonction du patrimoine, etc.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards d'euros pris aux retraités, soit 70% des 6 milliards d'euros nécessaires à une future loi sur le «grand âge» par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

En clair, pour le gouvernement puisque l'autonomie est un problème de vieux, que les vieux paient !

Pour l'auteur du rapport, faire payer les retraités est «logique» car, en moyenne, «le revenu des retraités sera 10% plus élevé que celui des actifs en 2020», il oublie de dire que les pensions sont inférieures aux salaires ; il ajoute le patrimoine dans le revenu qui, c'est logique, s'accumule avec l'âge. Est-ce que les retraités sont responsables de la crise sanitaire et du chômage ?

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), dans sa récente

étude sur 2018, souligne que le pouvoir d'achat de la pension moyenne a diminué de 4,7% en 10 ans et une pension sur trois est inférieure à 1 000 euros. À ce jour, du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, plusieurs millions de retraités ont une pension nette inférieure à celle qu'ils percevaient au 1^{er} avril 2013, date de la dernière revalorisation. Et ce ne sont pas les 0,3% de cette année (sauf pour les pensions inférieures à 2 000 euros qui ont eu 1%) et les (peut-être) 0,4% de l'an prochain qui changeront quoi que ce soit.

**Ces mesures sont un véritable racket contre les salariés et surtout les retraités qui devraient encore une fois payer la note !
NON ! La perte d'autonomie doit être prise en charge à 100% par l'assurance-maladie dans le cadre de la solidarité nationale !**

Comité exécutif de l'UCR-FO

15 et 16 octobre 2020 à Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mes cher(e)s camarades,
[...]

Le «Séjour de la santé» convoqué par le gouvernement est loin d'avoir répondu aux attentes des personnels de santé. Certes, il a permis d'arracher une hausse des salaires se traduisant par 183 euros par mois. Il faut s'en féliciter, mes cher(e)s camarades, sachant que le ministère de la Santé s'attache maintenant à limiter le nombre de bénéficiaires. Il faut s'en féliciter car c'est un point d'appui pour toute la fonction publique hospitalière médicale, paramédicale, administrative. Il est d'ailleurs ahurissant de voir que malgré tout

disposer d'un service de santé performant est vital. [...]

Oui, les retraités et personnes âgées ont été sacrifiées parce que l'hôpital public est démantelé année après année. Un camarade a évoqué un véritable génocide des anciens. Les responsables actuels n'ont évidemment pas inventé le coronavirus mais le confinement généralisé est bien le résultat d'une forme d'incurie que nous avons dénoncée dans les communiqués de l'UCR. Il n'y a pas de mystère : le système de santé allemand dispose de 3 fois plus de lits de réanimation que la France. De ce fait, il a plus de latitude dans la gestion de la crise alors qu'en France, il faut confiner la population pour ne pas engorger les services d'urgence au-delà de leurs capacités. La circulaire du ministère de la Santé du 19 mars a eu des effets immédiats comme cité dans l'argumentaire des 9. Le pourcentage des personnes de plus de 75 ans admises en réanimation est passé de 19% à 7% : 12 points en moins. Est-ce qu'on chiffrera un jour les conséquences de cette décision en termes de décès ?

[...]

L'épidémie arrange bien les choses tant du point de vue des entreprises qui peuvent ainsi mettre en place des réductions d'effectifs, fermer des usines, alors qu'elles ne savaient comment procéder. Elles voient maintenant l'opportunité de pousser leurs pions. Et le gouvernement, dont l'impopularité est vertigineuse, y voit le moyen de contenir les revendications sociales. Le nouveau Premier ministre a vu sa cote de popularité dégringoler de 45% de satisfaits à moins de 30% en quelques semaines. Il n'a pourtant pas eu le temps de faire grand-chose !

[...]

Nous sommes retraités, mais toujours soucieux des libertés démocratiques et je me félicite que la Confédération se soit inquiétée à plusieurs reprises de la remise en cause des libertés démocratiques.

[...]

Mes cher(e)s camarades, il y a quelques jours, c'était l'anniversaire de la Sécurité sociale, le 75^e anniversaire. Si je me souviens du 40^e anniversaire en 1985, célébré en grande pompe : président de la République



**ENCORE UNE FOIS,
ON NE LÂCHE RIEN !
VIVE L'UCR-FO !
VIVE LA CGT-FO !
VIVE LE SYNDICALISME
LIBRE ET
INDÉPENDANT !**

cela, malgré les félicitations de MM. Vèran, Macron, Philippe, Castex, etc., on continue de supprimer des lits, de fusionner des hôpitaux comme si de rien n'était !

On se rappelle l'éjection précipitée du directeur de l'ARS de Franche-Comté qui, en pleine pandémie, avait fait savoir que l'objectif de fermeture de lits de sa région devait être respecté. Comme le chantait Guy Béart, il a dit la vérité, il a été éliminé !

Aussi l'UCR-FO a-t-elle appelé à se joindre aux mobilisations des hospitaliers des 16 juin et 30 juin. Il s'agit bien sûr de solidarité syndicale, mais également de la défense des assurés sociaux, des malades, des personnes âgées, des handicapés pour lesquels

en tête, du 50^e en 1995, je trouve que ce 75^e a été d'une discrétion inquiétante. Il y a bien eu une cérémonie où la [...]

Eh bien, mes chers camarades, c'est elle à qui on va demander de payer l'addition de la Covid-19 ! En plein mois de juillet, le gouvernement à adopté deux lois, une organique et une autre relative à la « dette sociale » qui transfère 136 milliards d'euros à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) qui devait s'arrêter en 2024 et sera prolongée jusqu'en 2033. De ce fait, la CRDS, la contribution destinée à l'alimenter, est prolongée d'autant.

[...]

Oui, la crise du coronavirus a bon dos ! Elle permet au gouvernement de prolonger ses politiques structurelles, au patronat de mener à bien les projets de réduction des coûts de production qu'ils n'avaient jusque là pas pu mettre en œuvre.

[...]

Oui, mes cher(e)s camarades, soutien aux employés de la Sécu ! Et soutien aux hospitaliers qui ont bien l'intention de continuer leur mobilisation pour obtenir postes et personnels !

L'UCR-FO soutient également la position confédérale demandant que la dette Covid-19 ne soit pas mise à la charge de la Sécu, mais soit reprise par l'État qui peut s'appuyer sur de meilleures conditions financières et sur les aides de l'Union européenne.

[...]

Un article du *Figaro* du 5 octobre titrait : « Re-traite : les Français plus opposés que jamais à la réforme Macron ». Eh bien oui ! Malgré la propagande à sens unique du pouvoir, malgré une loi adoptée grâce au 49-3 le 29 février, alors même que les confédérations syndicales étaient en train d'être consultées sur la pandémie, malgré des monceaux d'articles mensongers, et bien non ! Les Français n'en veulent pas, constate *Le Figaro*.

Non, les travailleurs n'en veulent pas ! Ils l'ont dit dans une des plus longues grèves des transports que nous ayons connues. La RATP, la SNCF ont fait grève, malgré les hurlements de Christophe B... et d'autres. Ils ont fait grève en étant largement soutenus par la population et les travailleurs du pays. L'UCR-FO a participé de toutes ses forces au soutien à nos camarades en lutte : appel à participer aux manifestations, appel au soutien financier, distribution de tracts, action en commun avec les 9 partout où c'était possible. [...]

L'UCR-FO a appelé au rassemblement national du 21 septembre appelé par la confédé-



ration, au 5 décembre et à toutes les mobilisations nationales par solidarité avec les actifs, autant que pour défendre la situation des retraités. Si aujourd'hui, même les médias conservateurs constatent, dépités, que leur propagande n'a servi à rien, cela prouve au moins que le syndicalisme libre a gagné la bataille de la communication, malgré BFM, LCI, C8 et j'en passe.

[...]

Être un assuré social renvoie au Code de la Sécurité sociale, article L 111-1, qui dit que la Sécu « assure les travailleurs contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou supprimer leurs revenus ». Le code parle de risques, mais sans faire de classification parmi ceux-ci, parce que les rédacteurs du code savaient bien que ceux-ci pouvaient fluctuer, changer.

Donc, en ce qui concerne les questions de santé, nous sommes nous, retraités, des assurés sociaux comme les autres, parce que nous avons cotisé. Et nous avons, comme tout assuré social, une Caisse primaire d'assurance-maladie pour la santé, et une caisse ou des caisses de retraite pour nos revenus.

[...]

Ce n'est qu'une manière de présenter les choses. Ce dont nous ne voulons pas, je l'ai dit au Congrès confédéral de 2018, c'est d'une réserve d'indiens. Une « caisse des vieux » qui s'occuperait non seulement de la dépendance, des unités de soins de longue durée, de l'allocation des adultes handicapés, de l'aide au travail, etc. et qui, in fine, finirait aussi par s'occuper des soins de santé, déchargeant ainsi la branche maladie de 22 milliards de dépenses. Ceci permettrait au patronat de faire des économies supplémentaires sur ce qu'il appelle le coût du travail.

[...]

En clair, on construit une 5^e branche, nouvel étendard agité pour redorer le blason de



Michel Beaugas

Didier Hotte

la macronie, mais personne ne sait exactement ce que l'on va mettre dedans. Cela ne promet rien de bon pour l'avenir, aussi la menace subsiste : celle d'une mise à l'écart progressive des retraités du régime général, celui de tous les travailleurs, au risque de la rupture de la solidarité intergénérationnelle. Je vais maintenant traiter rapidement du pouvoir d'achat. [...]

Je ne veux pas m'étendre plus sur la situation mais il va de soi que ce n'est pas aux retraités, laminés année après année, de payer la note de la crise sanitaire, pas plus que cela ne doit retomber sur les salariés en activité, sur les jeunes et les familles. Alors, oui, plus que jamais, nous revendiquons la revalorisation de nos pensions par l'indexation sur les salaires, la suppression de la hausse de la CSG et un véritable partage des richesses.

[...]

Un commentaire rapide sur l'épisode des créances CSG lancées à la fin de l'été, suite à une erreur de calcul du taux de lissage de la CSG. [...]

Un courrier signé de Michel Beaugas est parti à Olivier Dussopt, rappelant incidemment qu'il a été inscrit dans la loi qu'une erreur de l'administration ne devait pas porter préjudice aux justiciables concernés. Le ministre a pris la bonne décision et renoncé à réclamer les 40 millions d'indus. C'est une victoire mes cher(e)s camarades, car si l'UCR-FO n'avait pas protesté, les foyers concernés auraient dû payer. Là aussi, il ne faut rien lâcher ! ■

RÉSOLUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UCR-FO

15 ET 16 OCTOBRE 2020

1 Crise sanitaire: le lourd tribut payé par les retraités n'est pas dû à la fatalité

Le comité exécutif de l'Union confédérale des retraités-Force Ouvrière, réuni à Paris les 15 et 16 octobre 2020 en présentiel et par téléconférence, dénonce le lourd tribut payé par les personnes âgées et notamment celles résidant dans des structures d'accueil (plus de 40% des décès), depuis que la pandémie due au Covid-19 s'est abattue sur la France.

Dès le début de cette crise liée au coronavirus et lors de la mise en place des mesures de «confinement», il est apparu clairement que la protection de près de 730 000 résidents dans environ 7 400 EHPAD ainsi que des personnes âgées malades en soins à domicile prises en charge par les SSIAD ou SPASAD de même que celle de leurs 400 000 soignants et intervenants n'était pas dans les priorités des pouvoirs publics: pas de matériel, pas de renforts, pénurie de médicaments, pas de droit à l'hospitalisation, utilisation scandaleuse du recours au Rivotril tel que défini par le décret 220.369 et autres sédatifs de fin de vie.

Il n'y avait pas de fatalité face à la propagation du coronavirus et à l'augmentation du nombre de décès ! Il n'y avait pas de fatalité dans la pénurie de tests de dépistage, dans l'insuffisance de matériels de prévention (masques chirurgicaux ou FFP2, sur-blouses et autres tenues de protection, gel hydroalcoolique...). Il n'y avait pas de fatalité dans la dégradation des conditions de travail des professionnels de santé et les manques de personnels, de lits d'hospitalisation, d'équipements de réanimation...

C'est en réalité la conséquence des politiques budgétaires d'austérité et de délocalisation menées depuis plusieurs années qui, associées à l'insuffisance des politiques de prévention, ont conduit à des fermetures de services hospitaliers (100 000 lits en 20 ans dont 7 600 en 2018-2019) et à la multiplication des déserts médicaux.

L'UCR-FO rappelle qu'il est urgent d'y mettre un terme, de pallier tous ces manquements et de donner au service public de santé les moyens matériels et humains dont il a besoin pour assurer sa mission. Plus que jamais, le comité exécutif de l'UCR-FO réaffirme l'urgente nécessité de fournir les ressources adéquates et pérennes dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de perte d'autonomie.

Comme le rappelait le communiqué du groupe des 9 du 21 mai dernier: «Nous voulons pouvoir recevoir et visiter nos familles dans les EHPAD et nos lieux de vie en toute sécurité ! Nous voulons avoir accès à l'hôpital en cas de problèmes de santé, quels qu'ils soient ! Nous voulons des tests de détection systématiques ! Nous voulons des masques gratuits, des gants, du gel hydroalcoolique, des blouses pour nous et les personnels !»

2 Ce n'est pas aux salariés actifs et aux retraités de payer les conséquences de la crise sanitaire

Le 24 juillet dernier le Parlement a adopté deux projets de loi relatifs à la «dette sociale» liée à la crise sanitaire.

Il s'agit de transférer 136 milliards d'euros de «dette sociale» à la CADES (Caisse d'amortissement de la dette sociale) qui sera prolongée au moins jusqu'à 2033 alors qu'elle devait s'éteindre en 2024

avec les prélèvements qui l'alimentent.

Le comité exécutif de l'UCR-FO dénonce le transfert de cette dette sociale à la CADES qui conduit à faire supporter l'essentiel du coût des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire sur les salariés via la prolongation de la CRDS.

Avec la Confédération Force Ouvrière, le comité exécutif dénonce la volonté de faire peser également sur les salariés le financement du «sauvetage» des hôpitaux dont la situation dramatique résulte pourtant des politiques d'austérité, en particulier de la logique de l'enveloppe fermée, menées ces trente dernières années et poursuivies par ce gouvernement.

Si le comité exécutif de l'UCR-FO se félicite des actions menées par les syndicats FO et leur fédération avec les personnels de la Fonction publique hospitalière aboutissant à une augmentation de 183 euros, il réaffirme avec eux que ces mesures ne suffisent pas.

Et ce, d'autant moins qu'à l'occasion de la présentation du PLFSS, le gouvernement a décidé de maintenir sa ligne politique et prévoit à nouveau de faire 4 milliards d'euros d'économie sur l'ONDAM¹ 2021 en perspective notamment d'accentuer l'alternative à l'hospitalisation complète. En langage clair, c'est l'accélération de «ma santé 2022», du tout ambulatoire et in fine des fermetures de lits, de services et de suppressions d'effectifs. De la même façon, l'UCR-FO dénonce la spoliation par l'État des réserves sociales appartenant aux salariés et retraités, prévue notamment par l'article 11 du PLFSS 2021. Cette décision est de fait un élément de la mise en place du régime «universel» de retraite et de la suppression des régimes spéciaux, «réforme» dont nous demandons l'abandon définitif !

Le comité exécutif appelle les UDR et sections fédérales de retraités à soutenir et participer aux mobilisations en défense de l'hôpital public.

3 Création d'une 5^e branche: un coup mortel porté à la Sécurité sociale

Le deuxième texte de loi adopté le 24 juillet concerne la création d'une nouvelle branche «Autonomie» de la Sécurité sociale qui s'ajouterait aux quatre branches déjà existantes dans le code de la Sécurité sociale: maladie, retraite, famille, accidents du travail.

À ce propos, le comité exécutif de l'UCR-FO partage la position du CCN de la CGT-FO qui «rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. [...] Et considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale reposant sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé».

D'ailleurs, le rapport Vachey rendu public en septembre confirme nos craintes: cette nouvelle branche serait entièrement à la main du parlement et du gouvernement dans le cadre du budget de l'État. Cette branche serait donc une annexe du budget de l'État à telle enseigne qu'il n'est plus envisagé de faire référence à l'ONDAM, qui cadre la progression des dépenses d'assurance-maladie.

Ce même rapport précise que le périmètre de cette 5^e branche ne saurait se limiter à celui de l'actuelle CNSA². Il s'agit dans les faits d'un transfert massif de compétences de la Sécurité sociale ou de l'État vers ce nouvel organisme: des prestations d'invalidité ou

le financement des unités de soins longue durée qui relèvent de l'assurance-maladie, des allocations relevant de la branche famille comme l'enfance handicapée ou des prestations d'action sociale de la branche vieillesse. Et ce n'est pas fini, la branche «dépendance» gèrerait aussi des prestations d'État comme l'AAH (10 milliards) et l'ASPA de même que l'aide par le travail pour 1,3 milliard.

Quant au financement, c'est «Open bar» :

- une journée de solidarité supplémentaire pour 1,1 milliard d'euros pour les travailleurs,
- une hausse de la CASA pour 817 millions,
- une nouvelle hausse de la CSG en alignant le taux des retraités sur celui des actifs pour 780 millions,
- une réduction de moitié du plafond de l'abattement de 10% sur les revenus des retraités pour un total d'1,5 milliard sans oublier les nouvelles taxations sur les successions !

Avec la création de la 5^e branche se profile la mise à l'écart des retraités du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la Sécurité sociale basée sur la solidarité intergénérationnelle que certains voudraient voir disparaître aux profits d'un système assurantiel privé.

4 Pouvoir d'achat: le comité exécutif de l'UCR-FO dénonce la volonté du gouvernement de faire payer aux retraités la crise sanitaire

Le comité exécutif constate que durant la crise sanitaire, la situation des retraités a continué de se dégrader.

Ainsi, depuis le début de la pandémie, l'augmentation du prix des fruits et légumes est en moyenne de 9%, de 6% pour les produits de consommation courante, de 4,7% du gaz... sans parler du coût du masque obligatoire si l'on veut sortir de chez soi et de la généralisation d'un supplément Covid-19 sur nombre de produits et services.

Dans le même temps, le gouvernement a accéléré la régression des pensions, qui ont même baissé, celle d'aujourd'hui étant inférieure à celle de 2013 pour tous les retraités qui ont subi une très faible revalorisation.

Le comité exécutif rejette les propositions du rapporteur de la partie assurance vieillesse du projet de loi de financement 2021 de la Sécurité sociale, affirmant que certaines prestations comme les pensions pourraient être sous-revalorisées avec, comme en 2020, des revalorisations différentes selon le niveau des pensions.

Pour ce gouvernement, le droit à une pension acquise par des années de travail et de cotisation serait terminé et il faudrait le remplacer par une prestation évoluant selon les possibilités budgétaires, conception dangereuse que l'UCR-FO rejette catégoriquement.

Le comité exécutif condamne les propos de ceux qui demandent une baisse des pensions, à hauteur de celle du PIB et une nouvelle augmentation de la CSG, arguant du fait que les retraités n'ont pas perdu de revenus contrairement à ceux qui ont été en chômage partiel ou ceux qui auront perdu leur emploi.

Face à cette nouvelle tentative de culpabilisation des retraités, plus que jamais, le comité exécutif de l'UCR-FO réaffirme que les retraités refusent de payer l'addition de la crise sanitaire alors qu'une minorité s'enrichit de plus en plus et exige le retour à l'indexation de toutes pensions (publiques, régime général et complémentaires) sur l'évolution des salaires, avec rattrapage immédiat du pouvoir d'achat.

À l'inverse, le comité exécutif réaffirme haut et fort ses revendications en matière de revalorisation des retraites et pensions des secteurs privé et public :

- retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le calcul des re-

traites du privé ;

- abandon de la hausse de la CSG de 1,7 point sur les retraites ;
- un revenu minimum de retraite pour tous, qui ne puisse être inférieur au Smic pour une carrière complète ;
- maintien et amélioration des conditions d'obtention des pensions de réversion et à cet effet, relèvement du taux de la pension de réversion ainsi que la suppression des conditions de ressources dans le régime général ;
- rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les parents isolés, veufs ou veuves n'ayant pas élevé seuls leurs enfants ;
- suppression de l'imposition des majorations de pensions accordées aux retraités qui ont élevé trois enfants ou plus ;
- suppression de la CASA de 0,3% acquittée depuis le 1^{er} avril 2013 par tous les retraités imposables pour financer le coût de la prise en charge de la perte d'autonomie (contribution qui, de surcroît, a été détournée de son objet plusieurs années) ;
- suppression du plafonnement de l'abattement fiscal de 10% qui contribue à pénaliser le niveau de vie de tous les retraités imposables.

C'est sur ces bases, et en partant du principe qu'il ne saurait y avoir d'unité d'action sans unité sur les revendications que le comité exécutif donne mandat aux représentants de l'UCR-FO pour continuer à agir dans le cadre du groupe des 9.

5 Non à la remise en cause des libertés

Le comité exécutif a pris connaissance de la décision prise le 14 octobre par le gouvernement de rétablir l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national à compter du 17 octobre, lui donnant ainsi la possibilité d'adopter des mesures drastiques de restriction des libertés. C'est le cas notamment du couvre-feu instauré de 21h à 6h du matin dans huit grandes métropoles.

Pour le comité exécutif cette nouvelle prolongation de l'état d'urgence sanitaire constitue une grave remise en cause des libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale, et entrave sérieusement le droit de réunion et de manifestation. Avec la Confédération Force Ouvrière, nous revendiquons le rétablissement de ces libertés dans le cadre du respect des gestes barrières.

6 L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel

Le comité exécutif fait sienne la conclusion des travaux du CCN qui s'est tenu les 23 et 24 septembre 2020. Le CCN mandate le bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat: «Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour».

L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel [...].

Aussi, le comité exécutif invite toutes les structures de l'UCR-FO (UDR, sections fédérales...) à réunir leurs instances et leurs adhérents, à informer le plus largement possible les retraités, à établir, faire connaître et porter leurs revendications. ■

¹ONDAM: Objectif national des dépenses d'assurance-maladie.

²CNSA: Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

L'UCR-FO n'oublie pas ses militants disparus

Lors du comité exécutif de l'UCR, un hommage a été rendu à l'ensemble des militants de l'UCR et des UDR disparus depuis la tenue du précédent les 10 et 11 octobre 2019.

Un souvenir particulier a été évoqué concernant Louis Blanc qui a marqué de son passage l'UCR comme d'autres structures et instances de l'organisation FO.

Louis a siégé à l'UD de l'Essonne de nombreuses années au sein de l'UCR, tant au comité exécutif qu'au bureau. C'était un militant hors du commun qui n'avait pas son pareil pour défendre la classe ouvrière. Toujours prêt au combat syndical, il aura été un phare pour des générations de militants.

Originaire de la région Auvergne, dès son plus jeune âge il a eu cette fibre combattante. Ne supportant pas l'injustice, assoiffé d'indépendance et de liberté, il s'engagea très vite contre toutes les oppressions que peut subir l'être humain. D'abord sur le terrain politique aux jeunesse socialistes puis rapidement sur le terrain syndical, rejoignant l'organisation FO lors de la création de celle-ci.

À la fin de la Seconde guerre mondiale, il monta à Paris «comme on dit» et travailla dans la métallurgie, en particulier chez Renault dans les années 50, où il milita bien évidemment. Il fut un des négociateurs des fameux accords Renault sur la 3^e semaine de congé payés.

Après ce passage dans l'industrie automobile, il entra au CEA (Commissariat à l'énergie atomique) au centre de Saclay par la porte de la sous-traitance pour être ensuite embauché définitivement secteur de la chimie.

La fibre militante étant plus que jamais présente, il intégra le Syndicat national du Nucléaire FO, il en prit rapidement la responsabilité. Sous sa houlette, en 1975, il le transformera en Union nationale des Syndicats de l'Énergie nucléaire, de la Recherche et des Industries connexes, appelé couramment UNSENRIC.

Il fut un des acteurs de l'équipe d'une dizaine de camarades (qui sont quasiment tous décédés) pour reconstruire la Fédéchimie dans les années 1972, lorsque celle-ci avait subi une tentative de déstabilisation par un renégat qui voulait l'entraîner sur le chemin de la collaboration de classe tel que le pratique une organisation actuellement.

Il en fut un des secrétaires généraux-adjoints pendant plus de deux décennies au côté de son ami et camarade secrétaire général, François Grandazzi.

Orateur et tribun avec une vision assez clairvoyante du futur, il ne manquait jamais d'arguments pour convaincre son auditoire à ses analyses. Beaucoup au sein de l'UCR se rappellent de ses joutes oratoires, de ses controverses aussi avec certains camarades du bureau ou du comité, qui ne manquaient pas non plus d'envergure. Ce qui ne l'empêchait nullement d'aller après vers ses contradicteurs en toute amitié, en toute camaraderie autour d'une bonne table. C'était un militant extraordinaire qui était capable de s'adapter à n'importe quel interlocuteur. Il a marqué de son empreinte de militant toute l'organisation Force Ouvrière et de nombreux camarades qui l'ont connu, l'ont côtoyé, et qui, à ne pas en douter, garderont en mémoire sa combativité permanente.

Pour se rendre aux instances de l'UCR, Loulou était très souvent accompagné par son fidèle compagnon (qui lui servait aussi de chauffeur) : André Guelf qui, lui, représentait la Fédéchimie au sein de l'UCR (dont le père fut militant de l'UD de la Seine à la scission).

Comme les inséparables, André et Loulou, c'était une complicité de plusieurs décennies puisque André fut trésorier du Syndicat national FO du CEA puis de l'UNSENRIC, mais aussi trésorier de la Fédéchimie à partir de 1976, et ce, pendant plus de 20 ans. Il était toujours prêt à rendre service malgré sa réserve et avait une grande connaissance technique du secteur santé et retraite pour avoir siégé dans différents conseils d'administration.

À croire que leur destin était vraiment lié, ils se sont suivis sur le chemin de l'au-delà à quelques mois d'intervalle.

Avec leur personnalité, ils étaient tous les deux très chaleureux, l'amitié, la camaraderie n'étaient pas de vains mots, elles étaient réelles. ■



André Guelf et Louis Blanc, congrès confédéral du 27 au 30 avril 1992.

LE 17 NOVEMBRE 2020, MALGRÉ LE CONFINEMENT, LES RETRAITÉS MOBILISÉS POUR DÉFENDRE LA RETRAITE, LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES LIBERTÉS



Carte pétition des organisations syndicales et d'associations de retraités au Président de la République.



Deux rassemblements en Dordogne, devant la préfecture de Périgueux et à la sous-préfecture de Bergerac avec près de 150 «confinés» de Dordogne qui sont sortis.



Pas moins de 120 retraités se sont rassemblés à Nîmes.

DISPENSE
DU
TIMBRAGE

M. LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg
Saint-Honoré
75008 Paris

Les retraités
devant la préfecture
de Marseille.



L'intersyndicale des retraités à l'issue de sa rencontre à la préfecture de Nantes.

De gauche à droite, Claire Compain (FO), François Préneau (Solidaires), Marie-France Le Marec (FSU), Jean-Pierre Benoit (FGR-FP), Yves Weber (CGT) et René Bihoré (LSR). Une délégation s'est également rendue à Saint-Nazaire, à la sous-préfecture.



AG2R LA MONDIALE



viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE

Exigez le meilleur pour garantir l'essentiel... votre santé

Santé-FO-senior

